REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office des bâtiments
Direction Ingénerie et Energie

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: **2072**

Nom de l'établissement : CMP de Vaudaire **Adresse de l'établissement: Chemin de mancy 57, 1245 Collonges-l** **Date dernière mise à jour: 03.11.2021**

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé[2]	Remarques	Année du diagnostic
Extérieur	Toiture	Ardoise en fibrociment	**Moyen terme**	Dégradé. Non prélevé, sur avis de l'expert	2020
Extérieur	Extérieur accès piscine	Bac en fibrociment	**Moyen terme**	Dégradé. Non prélevé, sur avis de l'expert	2020
1er étage	Grenier	Plaque en fibrociment	**Long terme**	Bon état. Non prélevé, sur avis de l'expert	2020
Extérieur	Sous-toiture	Double panneau en fibrociment	**Long terme**	Bon état. Non prélevé, sur avis de l'expert	2020

[1] Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

[2] Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.